

CONJONCTURE

Enfin des signaux de reprise sur l’île

Selon l’ledom, l’économie réunionnaise a probablement atteint son «point bas» en début d’année et une reprise est «en gestation», comme en témoignent l’évolution positive de la consommation des ménages et des services marchands. Seul gros bémol : l’emploi reste atone.

Le président du Comité des assureurs, James Huet, avait demandé « des bonnes nouvelles ». Nicolas Gobaraja lui en a servi plusieurs en avant-première.

Le responsable des études à l’ledom a dressé un point de conjoncture lors de la Rencontre annuelle des assureurs, jeudi dernier à Saint-Denis. Avec au passage la primeur de quelques-unes des conclusions figurant dans la note relative au troisième trimestre, pas encore diffusée.

Pour Nicolas Gobaraja, l’économie de La Réunion a sans doute atteint un «point bas» au 1^{er} trimestre avec «une reprise en gestation depuis, même si nous attendons encore les pleins bénéfices de la baisse de l’inflation et des taux».

Impact négatif de l’incertitude politique

Le responsable des études le précise d’entrée de jeu : cette reprise sera conditionnée dans les mois qui viennent au sort des exonérations de charges sociales et de l’aide fiscale à l’investissement. «La Réunion est très exposée à la consolidation budgétaire du projet

de loi de finances », insiste Nicolas Gobaraja.

La décision du gouvernement de renoncer au coup de rabot de 350 millions d’euros sur la Lodeom (Loi pour le développement économique des outre-mer) est d’autant plus une bonne nouvelle que Lodeom le premier mot qui vient à l’esprit des chefs d’entreprise lorsque l’ledom leur demande si l’incertitude politique actuelle au niveau national a un impact négatif sur l’activité de leur entreprise. Réponse : oui à 67 %.

Au troisième trimestre, l’indicateur de climat des affaires est resté stable à 97,5 (au-dessus de 100, l’économie est en croissance. En dessous, elle tourne au ralenti).

Dans ces conditions, pourquoi l’institut voit-il des perspectives positives ? « Parce que l’activité a cessé de se dégrader dans les services marchands, qui représentent 40 % de la valeur ajoutée de l’île, répond Nicolas Gobaraja. Et parce que l’inflation se situe en dessous de 2 % pour le 7^e mois consécutif ».

Conséquence : un regain de pouvoir d’achat en 2025 contrairement à 2024 avec un salaire moyen par tête en hausse de 2,2 % à fin juin

contre une hausse des prix limitée à 1,5 %. La différence a fini dans les poches des consommateurs.

Le commerce se redresse

Cela se ressent dans les ventes de véhicules neufs, en progression de 1,6 % au premier semestre en données corrigées des variations saisonnières. Mais aussi au niveau des importations de biens alimentaires.

« Dans le commerce, on observe un redressement du volume d’affaires », confie Nicolas Gobaraja.

Ce regain de pouvoir d’achat s’est également traduit dans l’épargne des Réunionnais. Malgré la baisse des taux (qui profite a contrario aux emprunteurs avec des encours en hausse de 4,8 % au deuxième trimestre), la collecte des entreprises a progressé de 5,7 % chez les ménages et de 4,9 % chez les entreprises à fin juin. Soit nettement plus que les trimestres précédents.

Commentaire de Nicolas Gobaraja, persuadé que l’épargne d’aujourd’hui débouchera sur les investissements de demain : « la reprise en gestation s’illustre aussi par la croissance de cette épargne

Selon l’ledom, les importations de denrées alimentaires sont en hausse, signe d’une reprise de la consommation.

(Photo Emmanuel Grondin)



des ménages et des entreprises ».

L’ledom a néanmoins relevé quelques signaux faibles à surveiller de très près dans les semaines qui viennent. Les créations d’emploi sont au point mort, dans le privé comme dans le public. L’interim a même perdu 200 emplois au 2^e trimestre.

Autre inquiétude : la vulnérabilité des ménages continue de s’accroître. Le surendettement, qui s’élevait à 1 300 dossiers en 2023 et à 1 700 en 2024 devrait dépasser les 2 000 dossiers cette année. Et La Réunion se situe désormais au-dessus de la moyenne des outre-mer et de celle de l’Hexagone en nombre de dépôts de dossiers déposés pour

100 000 habitants. Les défaillances d’entreprises restent élevées (1 062 à fin août en cumul annuel) même si elles « commencent à décliner », explique Nicolas Gobaraja. C’est vrai dans l’immobilier, beaucoup moins dans l’hôtellerie-restauration où le nombre de redressements et liquidations judiciaires ne baisse pas.

Histoire de finir sur une note positive : le dynamisme en matière de créations d’entreprises permet heureusement de compenser les disparitions. Et de donner du corps au scénario d’une « reprise graduelle et très progressive » de l’économie réunionnaise.

Cédric BOULAND

PAS DE RABOT DE 350 M€ SUR LA LODEOM

La Fedom appelle le gouvernement à tenir ses engagements

Le rejet par l’Assemblée nationale de la réforme des exonérations de charges sociales patronales est salué par la Fédération des entreprises d’outre-mer... qui se dit prête à travailler sur la suite avec l’Etat et les parlementaires.

C’est le scénario dont le monde économique ultramarin rêvait : vendredi après-midi, dans le cadre de l’examen de l’article 9 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), non seulement les députés ont massivement rejeté la réforme de la

Lodeom. Mais en plus, la ministre de l’Action et des comptes publics, Amélie de Montchalin, a pris un engagement : le gouvernement « renonce à l’économie budgétaire de 350 millions d’euros ».

Hervé Mariton a immédiatement salué le travail des députés

ultramarins « sur ce sujet d’importance capitale ». Pour le président de la Fedom (Fédération des entreprises d’outre-mer), « face à la mobilisation collective et transpartisane de nombreux parlementaires s’opposant à la réforme de ce dispositif en l’absence d’études d’impact

et de concertation sérieuse avec le monde économique et les élus, le gouvernement a fait preuve de responsabilité en concédant devoir reporter ces débats ».

Hervé Mariton reste néanmoins prudent : si la partie recettes du PLFSS a été adoptée samedi (lire

par ailleurs), rien ne dit que le texte tout entier le sera par le Parlement. Dans le cas contraire, c’est la version du gouvernement qui pourrait s’appliquer.

« À ce stade du débat parlementaire, la Fedom et l’ensemble des acteurs économiques des territoires restent vigilants à ce que le gouvernement respecte ces engagements », prévient l’organisation patronale.

Les pistes de Naillet

Alors que le reproche lui a été adressé de vouloir modifier les exonérations de charges sociales patronales dans la précipitation et sans concertation, uniquement sur la base d’un rapport très controversé de l’Inspection générale des Finances, le gouvernement s’est engagé à associer début 2026 « l’ensemble des acteurs concernés, afin de réformer la Lodeom sociale dans l’objectif de la simplifier et d’en accroître l’efficacité », relate Hervé Mariton.

« Les acteurs économiques redisent leur disponibilité pour travailler à des solutions communes, justes et respectueuses des spéci-



Hervé Mariton en appelle à «des solutions communes, justes et respectueuses des spécificités ultramarines».

cités ultramarines et pour tracer des perspectives de moyen et long terme pour le développement pérenne des outre-mer », se projette le président de la Fedom.

À quoi pourrait ressembler le futur dispositif ? Dans notre édition de samedi, le député socialiste de Saint-Denis, Philippe Naillet, a d’ores et déjà proposé de « garder » les exonérations de charges sociales patronales pour les très petites entreprises tout en considérant que « les grands groupes n’en ont pas forcément besoin ». Il appelle également à veiller à ce que les salariés concernés bénéficient d’augmentations de salaires et que cet avantage ne profite pas seulement aux entreprises.

Voilà qui promet de nouveaux débats animés dans les prochains mois...

Cédric BOULAND

Recettes du budget de la Sécu : trois votes pour... dont un par erreur

La partie recettes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été adoptée, samedi, en première lecture par l’Assemblée nationale. Elle a recueilli 176 voix pour, 161 contre et 58 abstentions.

Les sept représentants de La Réunion au Palais Bourbon se sont positionnés de manière très disparate. Trois d’entre eux ont soutenu le texte : Philippe Naillet (PS), Emeline K/Bidi (GDR) et... Jean-Hugues Ratenon (LFI). Ce dernier, qui n’était pas présent dans l’hémicycle et a voté par

procuration, a immédiatement indiqué qu’il avait voulu voter contre.

Perceval Gaillard (LFI) s’est prononcé contre et Frédéric Maillot (GDR) s’est abstenu. De leur côté, Karine Lebon (GDR) et Joseph Rivière (RN) n’ont pas pris part au vote.

Embarras lié aux exonérations de charges

Au sein du groupe GDR, les positions très différentes adoptées s’expliquent sans doute par l’em-

barras autour des amendements adoptés vendredi dans le but d’annuler la réforme de la Lodeom et donc le coup de rabot de 350 millions d’euros sur les exonérations de charges sociales patronales en outre-mer.

Si le volet recettes du PLFSS avait été rejeté, ces amendements seraient en effet tombés et c’est la copie initiale du texte qui aurait été transmise au Sénat... même si la ministre de l’Action et des comptes publics, Amélie de Montchalin, a d’ores et déjà annoncé que le gouvernement renonçait aux

C.B.